

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 23 SEPTEMBRE 2021

Soumis à l'enquête publique du 11 septembre au 11 octobre 2021

Le Syndic :  Le Secrétaire : 

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 4 AVRIL 2022

Soumis à l'enquête publique complémentaire du 19 avril au 15 mai 2022

Le Syndic :  Le Secrétaire : 

Adopté par le Conseil communal dans sa séance du 14 MAI 2022

Approuvé par le Département cantonal de Lausanne, le 27 MAI 2022

La Présidente :  Le Secrétaire :   
La Cheffe du Département : 

Entré en vigueur le 27 MAI 2024

 Jaquier Pointet SA  
Géomètres brevetés  
Rue des Pêcheurs 7  
Case postale  
1800 Yverdon-les-Bains  
024 424 60 70  
info@jps.ch  
www.jps.ch

LEGENDE

- Limite de commune
- Périmètre du plan d'affectation
- Limite forestière définitive selon relevé de lisière du 21 août 2018 par l'inspection des forêts du Bémé arrondissement (art. 13 LFO)
- Limite forestière selon relevé de lisière du 21 août 2018 par l'inspection des forêts du Bémé arrondissement
- Distance inconstructible à dix mètres de la limite forestière (art. 27 LVEfo)

AFFECTATIONS

- Zone centrale 15 LAT - A (CEN A)
- Zone centrale 15 LAT - B (CEN B)
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT (HTF)
- Zone d'activités économiques 15 LAT - A (NEA)
- Zone d'activités économiques 15 LAT - B (ACA)
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A (PUB A)
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - B (PUB B)
- Zone de verdure 15 LAT (VER)
- Zone de site construit protégé 17 LAT (SCP)
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Zone ferroviaire 15 LAT (FER 15)
- Zone ferroviaire 18 LAT (FER 18)
- Zone agricole 16 LAT (AGR)
- Zone agricole protégée 16 LAT (AGP)
- Zone viticole 16 LAT (VIT)
- Zone des eaux 17 LAT (EAU)
- Aire forestière 18 LAT (FOR)

Parcelles concernées par l'art. 52 LATC

- ▲ Parcelle concernée par la garantie de la disponibilité des terrains à bâtir soumise à l'art. 48 du règlement

PATRIMOINE

- Inventaire cantonal des chemins de randonnées pédestres
- Région archéologique

Recensement architectural

- Objet noté 1
- Objet noté 2
- Objet noté 3
- Objet noté 4

Mesures de protection

- Objet classé comme monument historique
- ▲ Objet inscrit à l'inventaire cantonal des monuments historiques non classés

Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

- Importance nationale
- Importance locale

ENVIRONNEMENT

- Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (MNS)
- Espace réservé aux eaux selon l'art. 41a et b, al. 2 O Eau

Secteurs de protection

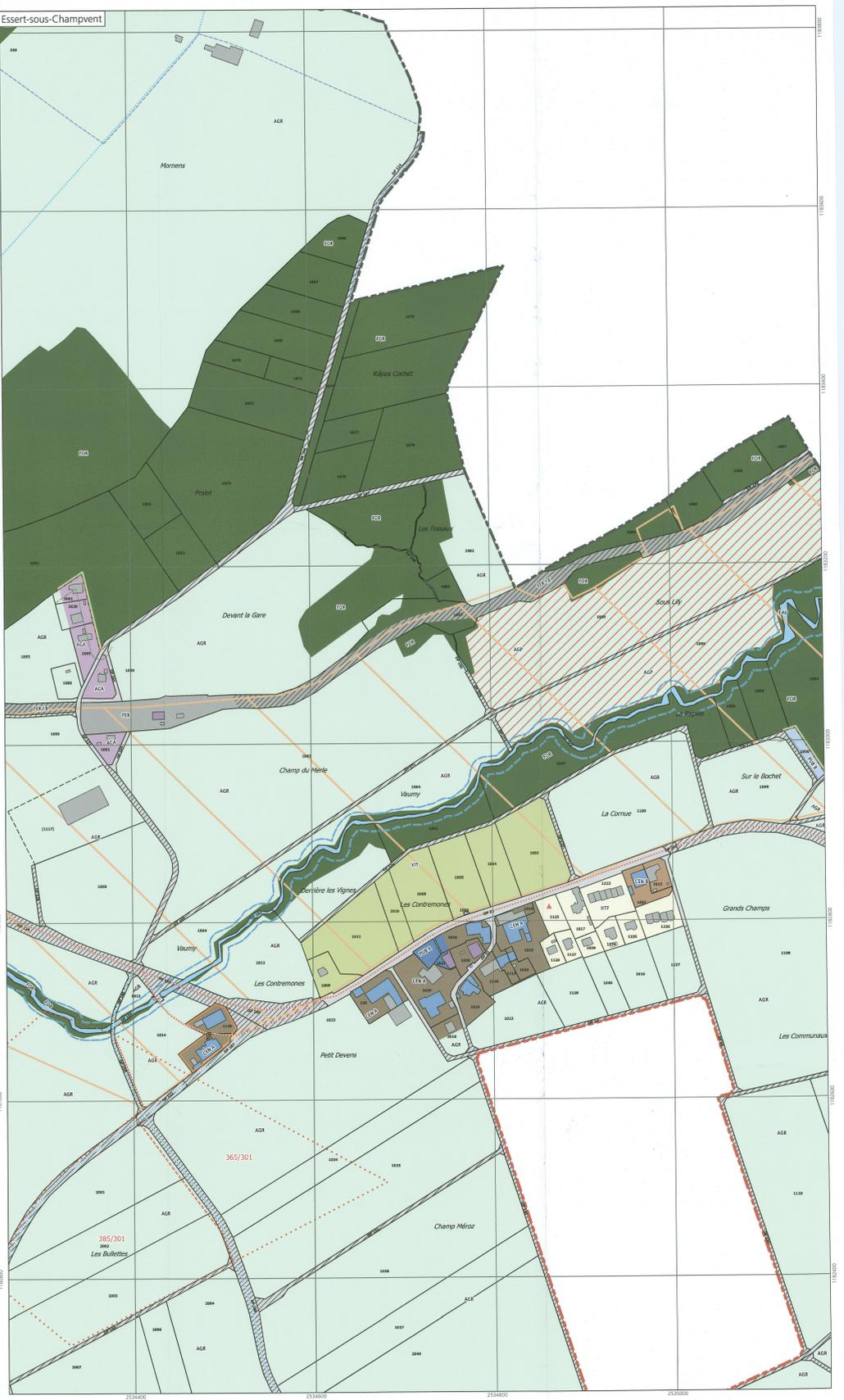
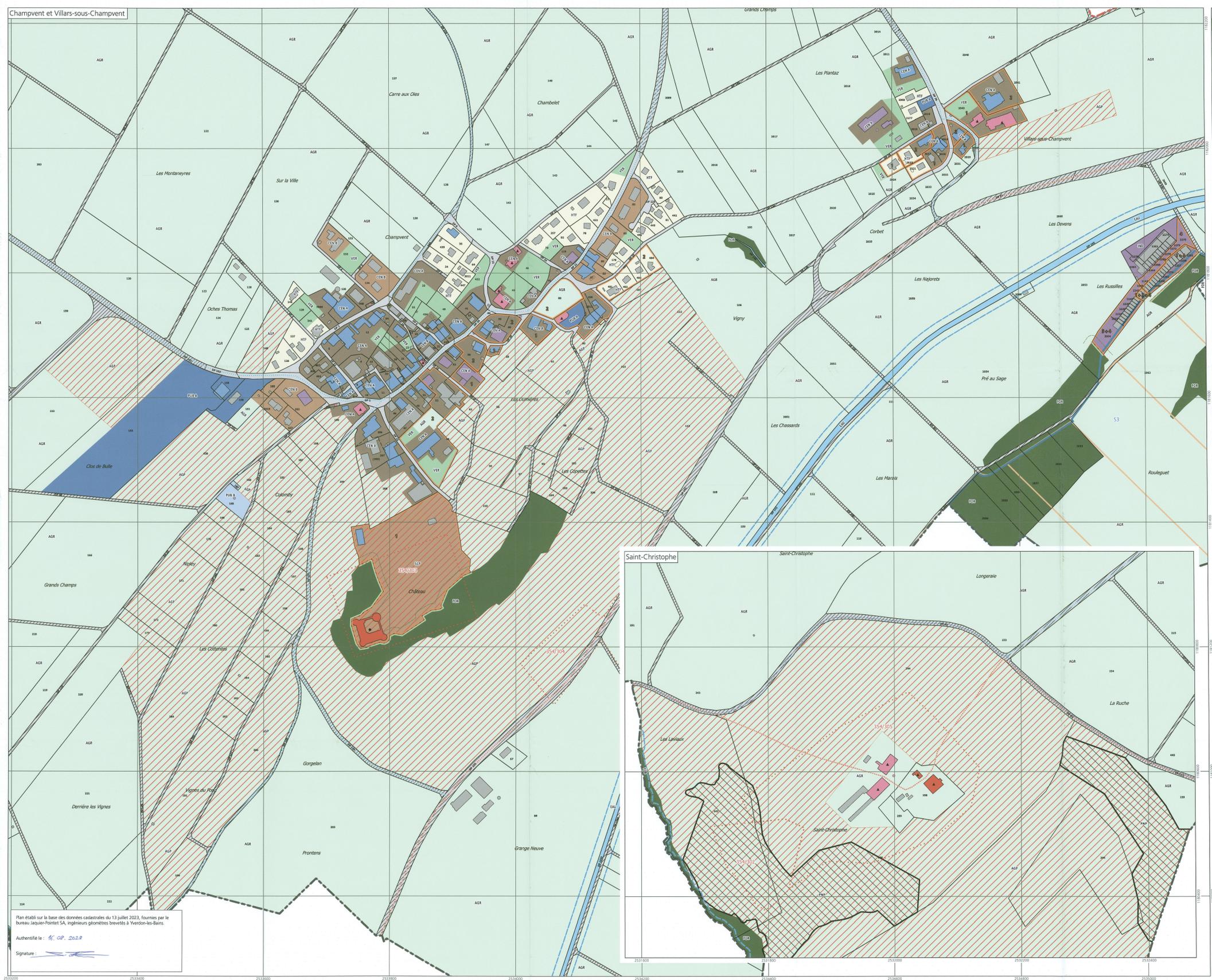
- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT (PNP)

Zones de protection des eaux

- Zone S3

Secteurs de restrictions liés aux dangers naturels

- Secteur de restrictions des dangers naturels (1 à 5)



Plan établi sur la base des données cadastrales du 13 juillet 2023, fournies par le bureau Jaquier-Pointet SA, ingénieurs géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.  
Authentifié le :  2023  
Signature : 